



4 octobre 2021

(21-7435)

Page: 1/2

Comité des sauvegardes

Original: français

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD
SUR LES SAUVEGARDES DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE
ET DES RAISONS DE CETTE ACTION**

TUNISIE

(Minibus)

La communication ci-après, datée du 4 octobre 2021 et reçue à la même date, est distribuée à la demande de la délégation de la Tunisie.

Conformément à l'article 12:1 a) de l'Accord sur les sauvegardes, la Tunisie notifie au comité sur les sauvegardes l'ouverture d'une enquête en matière de sauvegardes visant les importations des minibus.

1 DATE À LAQUELLE L'ENQUÊTE A ÉTÉ OUVERTE

L'enquête a été ouverte le 1er Octobre 2021 (Date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête au Journal Officiel de la République tunisienne (JORT) n°90 du 1er Octobre 2021).

2 PRODUITS FAISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE

Les produits visés par l'enquête sont "minibus" relevant des codes suivants du tarif douanier de la Tunisie: 87021011001, 87021091003 et 87029031007.

3 LES RAISONS POUR LESQUELLES L'ENQUÊTE A ÉTÉ OUVERTE

L'enquête a été ouverte par le Ministre du Commerce et du développement des exportations conformément aux dispositions de la loi n°98-106 du 18 décembre 1998 relative aux mesures de sauvegarde à l'importation, et ce, suite à une plainte présentée par Le groupe "Setcar" en sa qualité de principal producteur des minibus en Tunisie.

Au cours de la période entre 2017 et 2020, les importations des minibus ont passé de 267 minibus en 2017 à 372 minibus en 2020 parallèlement à une stagnation de la production nationale et des ventes sur le marché local durant la même période.

Le plaignant a fourni des éléments de preuve sur la régression de son activité pendant la période allant de 2017 à 2020.

Une étude préliminaire de la plainte a été menée par les services compétents du Ministère du Commerce et de développement des exportations. Il ressort de cet examen l'existence des éléments de preuves qui justifient l'ouverture d'une enquête de sauvegarde à l'égard des produits cités ci-dessus.

4 POINT DE CONTACT

Ministère du Commerce et du développement des exportations;
Direction Générale du Commerce Extérieur;
Angle entre les Rues Ghana et Pierre de Coubertin et Hédi Noura-Tunis- Tunisie.
Tél.: 71 245 913
Fax: 71 354 456
Email: dorra.borji@tunisia.gov.tn
Hichem.khalfa@tunisia.gov.tn

5 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Toutes les parties intéressées sont invitées à faire connaître leurs points de vue par écrit et à soumettre toutes les informations jugées utiles au bon déroulement de l'enquête dans un délai de 45 jours à compter de la date de publication de l'avis d'ouverture de l'enquête au journal officiel de la République Tunisienne.
